

COMPRENDRE ET MAÎTRISER LES NOUVEAUX ENJEUX DES FINANCES LOCALES

PROGRAMME DE LA FORMATION

I – La réalisation d’une programmation financière pour le mandat

- la nécessité légale d’y travailler, voire de la communiquer
- un élément clé du débat d’orientation budgétaire

II – Les recettes fiscales des communes

- la ressource fiscale attribuée aux communes suite à la réforme de la taxe d’habitation sur les résidences principales
- les conséquences financières de la réforme

III – L’exploitation par la commune de ses ressources propres

- La notion légale des ressources propres garantie aux collectivités territoriales
- La perception de redevance et le choix entre financement par le contribuable ou par l’usager
- Le cadre juridique des redevances perçues auprès des usagers

IV – La relation avec l’État et les autres institutions

- les décisions prises relatives aux dotations versées aux collectivités territoriales et leurs évolutions
- le dispositif de contractualisation : cadre juridique, application, contraintes
- la relation entre l’ordonnateur et le comptable : réorganisation des services de l’État dans les territoires, contrats de partenariat, dématérialisation des procédures et des paiements...
- les possibilités de subventionnement par l’État et les autres institutions (EPCI, Conseil départemental, Conseil régional) : les Nouvelles limites et les Nouvelles règles applicables

V – La relation avec l’EPCI

- la prise de décision relative aux financements perçus par les communes de la part de l’EPCI
- les conséquences financières des nouveaux transferts de compétences
- le fonctionnement et l’organisation de la commission locale d’évaluation des charges transférées

OBJECTIFS

- Comprendre les évolutions législatives et réglementaires nouvelles auxquelles devront faire face les nouveaux élus suite aux élections municipales de 2020
- Maîtriser la dimension juridique de ces mutations, et appréhender leurs conséquences financières
- Étudier l’ensemble des opportunités qui s’offriront aux nouveaux élus pour bien préparer les choix et arbitrages à réaliser
- Disposer d’un ensemble de connaissances financières pour aborder le nouveau mandat en étant à jour des contraintes à respecter

PRÉSENTATION DU FORMATEUR

Monsieur David YTIER est docteur en droit public, membre associé du Centre d’études fiscales et financières (CEFF) à la Faculté de Droit et de Science Politique d’Aix-en-Provence, spécialisé dans le domaine du droit des finances publiques et du droit fiscal. Il est également membre de la Société française des finances.

Il enseigne aussi auprès du Master 1 *Administration publique* et du Master 2 *Compétences juridiques des collaborateurs d’élus* à la Faculté de droit de l’Université de Lyon II.

Monsieur YTIER dispose par ailleurs d’une expérience en tant qu’ élu local. Il est Adjoint au Maire de Salon-de-Provence en charge des finances et membre du Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence.

